

2022-356



OBJET DE L'ARRÊTÉ

Autorisation d'installer un
étalage de fleurs pour la
période de la Toussaint

A LA PENSEE – Société BY
PETIT
2-4 avenue Lucie et
Raymond Aubrac
94270 LE KREMLIN-
BICETRE

2022 -356

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE (VAL-DE-MARNE)

ARRETE DU MAIRE

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18, L2122-21, L2122-22 ;

Vu les articles L2125-1, R2122-7 et R2122-7-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2016-126 en date du 15 décembre 2016 portant approbation du Règlement des terrasses et étalages de la Ville du Kremlin-Bicêtre,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2021-116 du 16 décembre 2021 portant revalorisation des taxes et tarifs à compter du 1er janvier 2022,

Vu le Règlement des terrasses et étalages de la Ville du Kremlin-Bicêtre du 19 janvier 2017,

Considérant la demande formulée le 19 aout 2022 par la société **By Petit**, sollicitant l'autorisation d'installer un étalage de fleurs pour la période de la Toussaint.

A R R Ê T E :

Article 1 : L'autorisation d'installer un étalage exceptionnel à l'occasion de la Toussaint est accordée à la SAS By Petit, nom commercial A LA PENSEE :

- Du lundi 24 octobre au mercredi 2 novembre 2022 : 10m² au 2-4 avenue Lucie et Raymond Aubrac, 94 270 Le Kremlin-Bicêtre

Article 2 : Le permissionnaire est soumis au paiement de droits de voirie suivant la tarification en vigueur et s'élevant à : **252, 72 €**

Article 3 : La présente permission de voirie peut être retirée sans aucune indemnité d'aucune sorte en cas d'inobservation de la réglementation municipale relative à l'occupation du domaine public ou des prescriptions relatives à la sécurité.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville du Kremlin-Bicêtre et le commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- au pétitionnaire
- à Monsieur le commissaire de police de la Mairie du Kremlin-Bicêtre
- A Madame la Préfète du Val-de-Marne

Fait au Kremlin-Bicêtre, le

07 SEP. 2022

Le Maire,

Jean-Luc LAURENT

